



ANDRE CHASSAIGNE
Député du Puy-de-Dôme

Communiqué

Thiers, le 22 février 2018

Revalorisation des retraites agricoles : une confirmation très attendue le 7 mars au Sénat

La commission des Affaires sociales du Sénat a adopté hier, sans modification et à une très large majorité, la proposition de loi que j'avais déposée avec ma collègue d'outre-mer Huguette Bello, visant à assurer la revalorisation des retraites agricoles.

A l'Assemblée nationale, elle avait été adoptée le 2 février 2017 à l'unanimité.

Inscrite au Sénat par le groupe des sénateurs Communistes Républicains Citoyens et Ecologistes dans leur espace réservé du 7 mars 2018, son examen en séance publique doit maintenant **permettre son adoption définitive**.

Cette proposition de loi est une avancée majeure pour des dizaines de milliers de retraités agricoles. Elle pose le principe **d'une retraite à 85 % du SMIC net** pour une carrière complète, au lieu des 75 % prévus par le droit actuel. Elle répond à une revendication forte des associations de retraités et des syndicats agricoles. Elle prévoit également le financement de cet objectif par une taxe additionnelle à la taxe sur les transactions financières. Cette nouvelle recette du régime permettra de garantir les ressources nécessaires à l'atteinte de 85 % du SMIC.

La mise en œuvre rapide de cette avancée, qui répond aux attentes des retraités et des exploitants agricoles, passe par son adoption définitive le 7 mars prochain en séance publique du Sénat.

Les sénateurs auront la responsabilité de faire ce choix de justice et de reconnaissance pour nos retraités agricoles.

Contact presse : 04.73.51.16.93. - julien@andrechassaigne.org